

### **Quelques documents sur le mouvement antimilitariste du XXe siècle :**

- un tract recto verso de 1978 : « Non aux trafics, ventes, fabrications d'armes » de l'UFP (Union Pacifiste de France).

- un dossier « Sombre automne Kaki », extrait de la revue de Lyon IRL (Informations et Réflexions Libertaires ) n°70 d'octobre et novembre 1986.

- de l'Observatoire des armements et du CEDRATS de Lyon Chronologie : La lutte pour l'objection de conscience en France de 1914/1918 à 2014

CRAS, juin 2014

**NON** aux trafics, ventes, fabrications d'armes

## LA FRANCE

*C'est pas seulement du Champagne et des parfums...*



*...C'est aussi une marchande de canons!*

GROUPE LOCAL :

Collectif — Arrêt — Fabrication — Commerce — Armement

RENSEIGNEMENTS : **U.P.F. 4, rue Lazare-Noche - 92100 BOULOGNE**

# **ARMEMENT : CANCER DU MONDE**

*« Le commerce des armes, comme celui des esclaves ou de la drogue, est d'une nature différente des autres transactions commerciales »*

(Anthony Sampson cité par Jean Planchais, « Le Monde », 18 mars 78)

**LA FRANCE CONSACRE PLUS DE 20 % DE SON BUDGET A L'ARMÉE**

soit, en 1977, 58 milliards de francs

Elle est :

**la TROISIEME MARCHANDE d'ARMES DU MONDE**  
derrière les U.S.A. et l'U.R.S.S.  
**la PREMIERE EXPORTATRICE par habitant.**

**ENORME GASPILLAGE** d'argent, d'énergie, d'intelligence mis au service de la mort, face aux besoins vitaux : santé, éducation, équipements divers, etc.

coût d'un soldat — 80 fois celui de l'éducation d'un enfant  
coût d'un bombardier équipé — 75 hôpitaux de 100 lits ou 50.000 tracteurs  
ou 15.000 moissonneuses-lieuses  
(courriel de l'UNESCO)

**Par nos impôts qui financent la recherche et la production des armes nous devenons COMPLICES de nos gouvernants.**

La FRANCE participe, par ses fournitures d'armes, aux divers conflits à travers le monde.

**RECLAMONS LA CONVERSION DES STRUCTURES ET DEPENSES MILITAIRES en STRUCTURES ET DEPENSES CIVILES ET SOCIALES**

conversion possible permettant l'AMELIORATION DU SORT DE L'HOMME dans tous les domaines et SUPPRIMANT LA POSSIBILITE DE FAIRE LA GUERRE.

Cela se fait après toutes les guerres :  
ex. : après 1918 CITROEN, usine d'obus, est devenue chaîne de montage automobile.

## **CESSONS DE FABRIQUER DES ENGINs DE MORT**

Renseignements : U.P.F., 4, rue Lazare-Hoche, 92100 Boulogne  
GROUPE LOCAL :

Supplément à l'Union Pacifiste du n° 132 - mai 1978

# L'anti-militarisme

OCTOBRE - NOVEMBRE 86 - 20 FRANCS

SOMBRE AUTOMNE KAKI

# L'anti-impérialisme

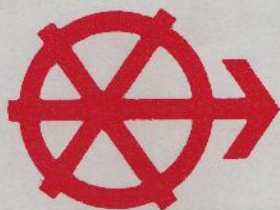
INTERVIEW DE NOAM CHOMSKI

# L'anti-pape

L'ETAT DE (SAINT) SIEGE

# Communauté

ON PEUT VIVRE EN COMUNIDAD



# Sombre automne kaki

**C**'est l'automne, les feuilles tombent, le froid revient. Le froid de la taule, d'une certaine « justice » s'est, lui aussi, abattu sur le mouvement antimilitariste. La répression est revenue, de toute part. Elle n'avait certes pas disparu, nous ne sortons pas d'une période idyllique en la matière, loin de là. Cependant, force est de constater que l'automne est rude pour les réfractaires quels qu'ils soient : insoumis, objecteurs insoumis, objecteurs déserteurs au bout d'un an de service civil, déserteurs aussi sans doute.

Nous en publions quelques témoignages. Nous avons reçu beaucoup de courrier concernant des copains incarcérés, ou des procès. Par manque de place, nous sommes évidemment incomplets. Désolés ! Mais que chacun et chacune soit vigilant, prêt à bondir sur sa plume ou son téléphone. Ce n'est pas la panacée, mais ça aide les copains. Et la mobilisation sera indispensable pour faire reculer la répression.

Il est certain que le statut d'objecteur « sauce socialiste », ainsi que la suppression des TPEA, avait limité la répression pendant quelques années. Après une période d'attente, les insoumis avaient été les premiers à reprendre le chemin de la prison, les tribunaux correctionnels (avec des chambres spécialisées en matière militaire) se montrant souvent à la hauteur des TPEA (moins la mise en scène). Concernant les objecteurs insoumis, l'attente a été un peu plus longue, mais le verdict est clair : les peines de prison ferme, souvent assorties de retrait du statut. L'objecteur insoumis n'existe plus. Seul reste l'insoumis... On attendait cela, on l'avait dénoncé lors du vote de la nouvelle loi sur l'objection. Mais ça fait quand même mal quand ça arrive.

D'autant plus que le bilan de ces quelques années de « relatif calme » est très dur pour le mouvement : hormis un petit réseau de soutien

autour des insoumis totaux, qui n'a jamais cessé ses activités (merci Avis de Recherche et ses amis), le mouvement antimilitariste a été laminé. Les quelques copains qui restent se sont épuisés pour maintenir. Objections, le Ramassis d'Infos sur la Militarisation de l'Enseignement, pour maintenir (créer ?) un réseau autour de la coordination de soutien aux réfractaires, pour maintenir un lien entre quelques organisations (UPF, OMR, FA, UA... et celles que j'oublie). Et malheureusement, la répression tombe cet automne sur un mouvement antimilitariste bien éclaté, bien atomisé, qui a du mal à mobiliser toutes ses composantes. Pourtant, la nécessité de mobilisation est évidente, non seulement pour assister aux procès, pour manifester, pour rencontrer la presse régionale, pour soutenir les copains emprisonnés. Mais aussi pour tenter de recomposer un mouvement qui puisse analyser la situation présente et en tirer des conséquences juridiques (défense collective, convention européenne des droits de l'homme, Amnesty International, etc...) et politiques.

En bref, il me semble évident que, pour faire reculer la répression, il sera nécessaire de gommer certaines réticences, certains désaccords. Les insoumis, les objecteurs insoumis, les objecteurs déserteurs sont tous des réfractaires à l'armée. Ils refusent la militarisation (malheureusement croissante ; voir le futur budget) de la société. Mais pour ébranler le pouvoir en place (de quelque nature qu'il soit), et construire une alternative à la militarisation, il faudra s'y mettre tous, et vite...

IRL souhaite s'inscrire dans cette perspective. Pour cela, nous sommes prêts à accueillir toute idée, toute contribution, toute proposition. Bref, nous aimerions essayer de faire plus pour le mouvement antimilitariste, afin d'aller au-delà du compte-rendu (indispensable pour les liens et la mobilisa-

tion) des procès passés, en cours ou à venir. Merci à tous ceux et toutes celles qui prennent des initiatives dans ce sens de nous le faire savoir.

Et au boulot ! La taule, le kaki, les barbelés, ça fait froid dans le dos.

Jean-Michel

## BERNARD JAUDON INCARCERE ET EN GREVE DE LA FAIM

**B**ernard Jaudon, instituteur en Saône et Loire a été arrêté le 2 octobre pour insoumission alors qu'il se rendait à son école. Il risque la radiation de l'Education Nationale.

### L'ACHARNEMENT JUDICIAIRE

Cela dure depuis janvier 81. B. Jaudon venait d'obtenir le statut d'objecteur de conscience et refusait d'effectuer son service civil pour protester à la fois contre son affectation arbitraire dans les Eaux et Forêts et les conditions dans lesquelles s'effectue le Service Civil.

Il est condamné une première fois le 25 mars 83 à six mois de prison ferme par le tribunal de Chalon sur Saône. Ce jugement est confirmé en appel le 7 juillet 83 à Dijon.

Après le rejet de son pourvoi en cassation, il obtient par le recours en grâce auprès du Président de la République une remise de peine de... 4 mois.

On pouvait penser en avoir fini, mais c'était sans compter avec l'acharnement du pouvoir. Le 10 septembre, Bernard est convoqué au tribunal de Chalon pour effectuer les deux mois de prison qui lui restent.

Le juge pousse le cynisme jusqu'à lui proposer de continuer à faire sa classe à Gourdon pendant la journée et d'être incarcéré chaque soir à la prison de Chalon pendant deux mois. Bernard refuse de « négocier » une peine de droit commun pour délit d'opinion qui lui ferait de toutes façons perdre son emploi.

Trois semaines plus tard, il est arrêté et incarcéré à la Maison d'Arrêt de Chalon sur Saône.

Il entame immédiatement une grève de la faim, en apprenant qu'il passe à nouveau en procès le 31 octobre à Chalon.

Il serait ainsi condamné deux fois pour le même délit!!!



### MOBILISONS-NOUS!

Face à l'acharnement de l'état, la mobilisation de tous est indispensable. Car, en plus de la taule, Bernard Jaudon risque d'être radié de l'Education Nationale, puisqu'il n'est pas « en règle » par rapport au Service National et qu'il ne possède plus un casier judiciaire vierge (le juge de Chalon a exigé que la peine soit inscrite au bulletin numéro 2 de son casier judiciaire).

On imagine aisément dans quel sens va trancher le Ministère de l'Education Nationale.

(suite page 9)

# Pourquoi l'insoumission à l'armée

Rémi a passé deux mois à l'ombre cet été. Il nous a fait parvenir sa déclaration d'insoumission, rendue publique au début de son incarcération.

Choisir l'insoumission totale à l'armée, plutôt que le statut d'objecteur, ou la réforme pure et simple, n'est pas une décision facile à prendre. Elle peut coûter deux ans d'emprisonnement. Prendre une telle décision est avant tout un choix individuel qui consiste à rendre cohérents ses actes et sa pensée.

Choisir l'insoumission et risquer l'incarcération, c'est aussi lancer un appel. Un appel à la réflexion sur les problèmes posés par la course aux armements, ainsi que sur les concepts de pouvoir et de patrie.

Choisir l'insoumission, c'est prendre le droit d'agir au sein d'une société qui ne peut évoluer que si les hommes et les femmes qui la composent décident eux-mêmes, par leurs actes, de l'orienter différemment.

Pourquoi différemment? Parce que la machine sociale dont nous sommes les rouages est de moins en moins contrôlable, même par ses grands prêtres. Parce que cette machine est un véritable rouleau compresseur, capable d'écraser avec de moins en moins de discernement tout ce qui lui fait obstacle pour arriver à ses fins.

Et quelles fins...? Elles se retrouvent toutes dans la volonté de pouvoir. Avec parfois des semblants de justification qui satisferont une majorité d'électeurs, comme la nécessité de l'Etat, de l'armée, du profit.

Il est entendu qu'il serait irréaliste d'imaginer la suppression soudaine des structures qui nous encadrent, dans un coin de la planète. Mais il est tout aussi évident que l'«Ordre» qui règne aujourd'hui n'est pas tolérable.

Pas tolérables, ces conflits qui ravagent des pays entiers, otages des grandes puissances et de leurs propres dirigeants.

Pas tolérable, l'exploitation économique qui plonge toujours davantage d'hommes et de femmes dans la famine et la misère.

Pas tolérable non plus, ce lavage de cerveau qui nous est imposé, à nous, habitants des pays industrialisés de l'Ouest comme de l'Est. Nous apprenons dès la naissance à nous méfier des autres, et non à les respecter. Nous apprenons aussi que l'«Ordre» c'est l'Autorité. Que sans le parrainage de celle-ci, toute vie sociale serait anéantie. Et nous l'apprenons si bien que, en effet, sans l'encadrement (plus ou moins rigide, suivant les régimes) dans lequel on nous permet d'évoluer, nous nous sentirions perdus comme des chiens débiles à qui on aurait ôté leur laisse. Nous sommes devenus des «humanus docilus», serviles devant toute hiérarchie imposée par l'Etat et ses chiens de garde. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que nous ne parvenons même pas à imaginer ce que serait notre vie si nous étions soudain livrés à nous-mêmes, capables

enfin de nous auto-gérer sans le regard de l'Autorité. On me rétorquera qu'en France, nous avons au moins la chance d'être gouvernés par un régime parlementaire. Cela est vrai et nous ne pouvons que nous réjouir de ne pas avoir, actuellement, à subir le joug et les horreurs d'une dictature. Mais, si le régime est différent, est-ce que le système, lui aussi, est différent? Est-ce qu'il est orienté de façon à encourager l'épanouissement d'autres valeurs que celles de pouvoir, de profit? Il ne me semble pas. Les grands prêtres de ce système sont toujours là pour nous rappeler, au besoin par la force, que notre rayon d'action ne doit jamais déborder les limites sur lesquelles reposent les sacro-saints principes d'Autorité, de dépendance.

Ma démarche est individuelle, avant tout. Et cela, même si elle s'inscrit dans un courant de pensée partagé par les libertaires et les anti-militaristes. Elle essaie d'être fidèle à ce qui est une des principales qualités de l'homme: la conscience.

C'est pour cela que je suis un mauvais citoyen.

REMI WEYL

PS: Je tiens à préciser que l'objection de conscience étant par nature même un droit appartenant à chacun d'entre nous, il est tout à fait absurde et révoltant de vouloir l'enfermer dans un statut, aussi libéral soit-il.



Manifestation de soutien à Rémi Weyl dans les rues de Lyon (photo Mimmo)

# Une Suisse sans armée

**L**e 12 septembre, au restaurant Kreuz, à Soleure, Suisse, une association s'est créée pour « une Suisse sans armée ».

Le but de l'association est d'obtenir, au titre de « l'Initiative Populaire », une consultation à l'échelle du pays sur ce problème. Il était nécessaire de réunir 100 000 signatures. Le G.S.S.A en a réuni 130 000. Le projet, déposé à la fin de l'année, passera en votation dans 3 à 4 ans. Les arguments pour une Suisse sans armée sont clairs, aussi indiscutables que ceux des autres mouvements antimilitaristes. Ils sont réunis dans une brochure portant en sous-titre: « Réponse aux objections que soulève notre initiative ». En voici un résumé:

— 1984 n'est plus 1940. La situation s'est transformée en Europe où toute guerre se muera en guerre des blocs Est-Ouest, et atomique. L'armée ne pourrait ni l'empêcher, ni en protéger le pays.

— L'industrie d'armement et l'armée constituent le gaspillage le plus insensé en matière première, énergie et moyens financiers.

— En réalité, la menace d'une attaque conventionnelle de la Suisse sert aux dirigeants à cacher d'autres menaces (écologie, misère du tiers-monde, etc...).

— Beaucoup de Suisses croient que le prix à payer pour une attaque serait trop élevé pour un ennemi. Savoir si pour eux-mêmes ce prix en vaudrait la peine est une question refoulée dans la confiance accordée aux dirigeants.

— « Notre » propre armée, par sa façon « d'éduquer » les recrues et les autres détruit les valeurs traditionnelles et coutumières indispensables à la construction et au maintien d'une vraie démocratie.

— Un regard sur le passé force à constater que les guerres du passé n'ont pas résolu le problème de la guerre, au contraire. Et que cela conduit au risque de l'anéantissement.

— La première guerre mondiale est l'exemple frappant d'une guerre qui eut lieu malgré l'équilibre des forces en présence. Situation similaire à celle d'aujourd'hui.

Et la brochure se termine par cette conclusion:

1— A quoi bon une armée suisse en cas d'attaque nucléaire?

2— En renonçant à une armée la Suisse contribue plus à empêcher une guerre nucléaire qu'en encourageant un processus d'armement.

Comme on le voit, l'entreprise est sérieuse. Présenter devant des électeurs un projet semblable est, pour nous Français, du domaine du rêve. Qu'en est-il pour les Suisses?

Dans la brochure « La démocratie mise à mort par ses institutions même — L'exemple de la Suisse », Marianne Enckell et Philippe Tonnelier expliquent les « Initiatives Populaires ». Elles sont l'axe dynamique de la démocratie helvétique, mais en réalité, sur les cent dernières, une seule a abouti. D'abord il faut réunir 100 000 signatures légales. Ensuite de nombreux garde-fous réduisent considérablement les chances de succès:

— La règle de la double majorité du peuple et des cantons accordée en fait un droit de veto aux petits cantons résolument traditionnels.

— Le parlement peut opposer un contre-projet qui reprend quelques propositions de l'initiative en les minimisant. Comme il n'est pas possible de voter pour l'une et l'autre les voix souhaitant une évolution se dispersent et il est rarissime qu'un des projets l'emporte sur le statu quo. Le contre-projet n'a donc d'autre but que de torpiller l'initiative.

— L'Initiative peut modifier la Constitution, mais pas la Législation. En cas de succès de l'Initiative, c'est le Parlement qui décide de l'application. Il peut donc, en élaborant les lois, l'amenuiser ou la modifier.

— De nombreux citoyens redoutent l'aspect durable d'une modification de la constitution, et préfèrent l'action législative par le biais des députés.

Comme on peut le voir, ce n'est pas évident. Que pensent de cela les anarchistes en Suisse? Certains ont aidé pour la réunion du nombre de signatures. Mais ils ne sont plus tellement d'accord pour la suite. En effet, l'acquis positif réside dans le fait d'avoir réuni ces signatures. Il apporte la preuve qu'il existe en Suisse un mouvement en faveur de la démilitarisation. Si, comme le souhaitent les anarchistes, les choses en restaient là, il serait difficile, pour le Parlement et les grands partis, de ne pas en tenir compte. Il serait difficile également d'en cerner la puissance. D'autres raisons semblent donner raison aux anarchistes:

— D'ici la votation, il va s'écouler au moins 3 ans, ce qui entraîne l'érosion par le temps de l'enthousiasme militant du début.

— Pendant ce même temps, le Parlement et les opposants à l'idée, dont l'armée, auront toute latitude, et de plus grands moyens, pour leur propagande.

— Enfin, tenant compte des raisons précédentes, la votation risque de se transformer en plébiscite pour l'armée. Ceci ramènerait à la case départ avec le handicap d'un premier échec.

On peut rêver aussi au succès de l'« Initiative Populaire », mais ce serait faire peu de cas de la puissance des médias.

Mais il reste que dans un pays voisin une telle initiative peut avoir lieu. Chez nous, pays traditionnellement cocardier, ce n'est pas pensable à ce stade. Par contre il est possible d'agir pour inscrire les mouvements antimilitaristes sur l'échiquier politique en les démarginalisant. Il suffirait de trouver les sujets qui touchent directement le grand public.

Aujourd'hui, le plus brûlant concerne l'énergie atomique. Poser brutalement la question: « Pour ou Contre le Nucléaire? » ne résoudrait rien. Mais créer, au titre loi 1901, des associations G.F.S.N (Groupe pour une France Sans Nucléaire) serait un point de départ, et permettrait d'établir enfin un dossier sérieux et grand public du type « arguments contre le nucléaire ».

Le premier palier serait de montrer nettement la responsabilité de l'Etat vis à vis de l'Energie qu'il contrôle entièrement chez nous. Et de bien faire comprendre que les moyens préconisés par les Ecologistes ou assimilés, éolienne, gaz de fumier, énergie solaire individuelle sont énormément insuffisants tant les besoins en Energie sont importants. Ensuite, de dire que ce n'est pas à quelques chercheurs bénévoles de faire ce travail de recherche. C'est au producteur. Chez nous il s'appelle E.D.F. C'est à E.D.F qu'il appartient de trouver des moyens de production d'Energie non dangereux, ni pour l'homme, ni pour la nature, c'est-à-dire autre chose que le nucléaire. Ou E.D.F en est capable, ou alors qu'on en vire la direction.

Mais pour en arriver à imposer cela à E.D.F, c'est-à-dire à l'Etat, il faudra beaucoup de signatures, même si elles ne conduisent pas à une consultation populaire, bien que rien n'interdit de penser qu'elle puisse avoir lieu. Bien sûr, on peut se poser la question de savoir pourquoi les anarchistes interviendraient dans une démarche électoraliste. On peut aussi se demander jusqu'à quel point ils se cantonneront dans des positions de plus en plus marginales au risque, comme l'écrit Stowasser, « de devenir un mouvement de critique brillante sans influence réelle sur la société ».

Ainsi on peut s'asseoir au bord de la route et regarder passer l'Histoire. Mais on peut également employer les tactiques qui aident à progresser. La destruction de l'Etat passe par la destruction des outils de l'Etat, dont l'Armée. Nous sommes tous conscients de sa puissance, et que poser, à l'exemple des

Suisses, la question de sa disparition serait voué à l'échec.

Mais attaquer l'Armée par le biais du nucléaire est par contre parfaitement envisageable. Tchernobyl est encore frais dans les mémoires, et les listes d'accidents nucléaires s'allongent en même temps que grandit la crainte. Et

il n'est plus à prouver les liens étroits entre le nucléaire et l'armée.

Le mythe du « Grand Soir » s'estompe. En attendant, il faut ouvrir toutes les brèches possibles dans les forteresses du pouvoir en place. Même si pour cela nous devons réviser nos positions les plus intransigeantes.

Et puis on peut toujours rêver: en Suisse une votation écrasante contre l'armée. En France 20 millions de signatures réclament l'abandon du nucléaire, ce que l'opposition physique, comme à Malville, n'a pu obtenir.

Louis SEGERAL  
(Relations Internationales de l'Union

(suite de la page 6)

On ne peut accepter que l'on suspende un instituteur de ses fonctions sous prétexte que par conviction idéologique, il refuse d'effectuer son service national.

Le soutien doit être double et massif. Pour s'opposer à l'interdiction professionnelle et pour soutenir et rendre publique la grève de la faim de Bernard. Une campagne de lettres et de pétitions est organisée en direction des élus, du Ministère de l'Education nationale, de la Justice.

Il faut absolument prendre position et faire intervenir le plus grand nombre d'organisations et de personnalités. Toutes les actions possibles en direction de la presse et de l'opinion publique sont à envisager (manifs, conférences de presse, affiches...)

Ecrivez de toute urgence:  
Bernard Jaudon, n. 3955  
Maison d'Arrêt, 13 rue d'Autun  
BP 88 71100 Chalons/Saône.

Téléphonez tous les jours, écrivez, télégraphiez...  
Ministère de l'Education nationale, 110 rue de Grenelle 75007 Paris. 16 1 45 50 10 10  
Ministère de la Justice, 13 place Vendôme 16 1 42 61 80 22.

Signez, faites signer la pétition Ecole Emancipée, 16 rue Fourier 71100 Chalons/Saône  
Téléphonez, chaque mardi à partir de 19h30 jusqu'à 22 h. au 85 43 66 31.

C'est aussi l'adresse du comité de soutien.

Et pensez aussi au soutien financier car toute campagne coûte cher! Merci.

Le 2 octobre à Rennes, passaient en procès 3. Desroches, F. Dugay, A. Derennes, P. Le Floch et S. Le Roux, objecteurs insoumis.

La préparation et le déroulement du procès se voulaient résolument collectifs. La mobilisation avant le procès avait été la plus large possible: 3 000 affiches collées, plus de 400 signatures récoltées et remises au président, de nombreuses lettres de soutien adressées au tribunal, une lettre ouverte de Claude Guillon (publiée dans le Monde Libertaire) à Mitterrand nombreux tracts distribués au cours de diverses manifs.

Le jour du procès, environ 60 sympathisants sont dans la salle (et de nombreux autres bloqués à l'extérieur). Le dossier de P. Le Floch fut rapidement traité, son affaire

étant renvoyée pour vice de forme. Les cinq autres copains furent ensuite entendus, après une déclaration collective sur les raisons de leur insoumission. Ils ne se sont pas gênés, bien entendu, pour condamner la militarisation croissante de notre société. Un des témoins (ancien insoumis total libertaire) n'a pas pu parler à cause d'une erreur de citation. Dommage.

Le procureur, quant à lui, put parler, et il ne se gêna pas pour nier le caractère politique du procès (mais il a quand même demandé six mois de prison ferme, et le retrait du statut).

Maître Guitard, avocat de la défense, ancien objecteur insoumis, montre l'ingérence du ministère de la Défense dans les procès, fait un rappel historique de la lutte des objecteurs de conscience et

termine en demandant la relaxe (en faisant référence, bien entendu, à la Convention européenne des droits de l'homme).

Reste à attendre le verdict... le 6 novembre à 14 heures.

### REMI WEYL

Rémi, dont nous publions par ailleurs la déclaration d'insoumission, a été réformé 4 jours avant son procès. Le verdict de 10 mois d'emprisonnement, dont 8 avec sursis, lui a permis d'être libéré le 26 septembre, malgré le «scepticisme» du président du tribunal. Et avec, quand même, 3 000 francs d'amende...

## NOUVELLES DU FRONT ANTIMILITARISTE

**BENOIT GAUCHARD**: déserteur du service civil après plus d'un an, il est passé en procès le jeudi 9/10 au TGI d'Evry (91). Il fait partie de la coordination «On arrête tout!» qui refuse la double durée du service civil par rapport au service militaire. «On arrête tout!», c/o ARICO BP 2024 40916 Angers cédex.

**CHRISTOPHE POTTIER**: sera jugé le 21 octobre, devant la 5ème chambre du tribunal correctionnel de Versailles.

**PHILIPPE CUVELIER**: a pris 6 mois avec sursis, le 7 octobre à Bobigny.

**PHILIPPE AIZPURUA**: objecteur insoumis, il passe en procès à Paris (16ème chambre, 14 heures), le 4/11/86.

**DENIS CARISSAN**: objecteur insoumis, condamné à Montpellier à 8 mois avec sursis et au retrait du statut, a fait appel.

**HERVE THEPAULT**: objecteur déserteur, jugement connu le 7 octobre.

**JEAN-PIERRE RICHARD**: objecteur insoumis a pris 6 mois avec sursis ainsi que le retrait du statut.

**JEAN-NOEL PIVOT**: objecteur insoumis d'OMR sera jugé à Roanne le 21/10.

**GILLES MATHEY**: objecteur insoumis sera rejugé à Dijon le 15/11 à 14 heures (appel du Parquet après une relaxe).

**JEAN-FRANCOIS HONORE**: il vient d'être condamné par défaut à 6 mois de prison ferme. Il a fait opposition et repasse en procès le 29/10 à Dijon. Il est insoumis, il a été incarcéré à Fresnes, il a été réformé et relâché. Mais ce n'est toujours pas fini!

**JOSEPH GARET**: objecteur insoumis d'Objections en monde rural, est passé en procès à Roanne le 9 septembre. Il n'était pas seul, OMR n'ayant jamais oublié ses copains! Il a pris 6 mois ferme...

**MICHEL GOULVEN**: objecteur insoumis, condamné à 8 000 francs d'amende et 10 ans de retrait des droits civiques, repassera en appel à Rennes.

Et on peut toujours écrire à:  
**BUNO POIRIER**: insoumis  
Maison d'Arrêt  
Ecrou 22 255 cellule 417  
17 rue Chouiney  
33170 GRADIGNAN

**JOEL THIMEURS**:  
Maison d'Arrêt  
85 av. de la Défense Passive  
80000 AMIENS

**GERARD CHERUAU**: objecteur insoumis a été condamné à 6 mois fermes avec retrait du statut.



# La lutte pour l'objection de conscience en France

*Il y a cinquante ans était votée en France une loi reconnaissant le droit à l'objection de conscience en France. Les objecteurs, les réfractaires à l'armée ont généralement assez peu le goût de la commémoration. Mais en ces temps où la conscription n'existe plus en France, en ces temps où notre armée de militaires professionnels a tendance à intervenir aux quatre coins de la planète, force est de constater que la militarisation de la société est toujours d'actualité. Sans aucun débat démocratique.*

*Ces quelques lignes sont des repères historiques utiles pour comprendre un combat qui a traversé la jeunesse (et pas uniquement la jeunesse) pendant de longues années. Nous souhaitons aussi qu'elles permettent d'ouvrir des pistes pour l'avenir.*

*Un avenir sans guerres et sans armes. C'est cela, le sens du combat pour l'objection de conscience. Il est loin d'être terminé...*

## Chronologie

Le refus de l'armée, de la conscription a toujours été assez important, même si les pouvoirs ont toujours cherché à le minimiser.

Les premiers objecteurs de conscience apparaissent en France autour de la guerre de 1914-1918. Par exemple, voici un extrait de tract du Comité de défense d'Eugène Guillot, objecteur de conscience, 3 décembre 1929 : « Tous les gouvernements veulent, disent-ils, supprimer la guerre ; eh bien, la guerre ne sera disparue que lorsque les hommes, quels qu'ils soient, comprendront la nécessité de ne pas la faire. »

1931 : dépôt de la première proposition de loi visant à accorder un statut aux objecteurs.

1954-1962 : guerre d'Algérie. De nombreux refus d'obéissance, des actes d'insoumission, de désertion sont revendiqués. Le 5 septembre 1960, 121 intellectuels de renom publient un manifeste dans lequel ils déclarent soutenir le droit à l'insoumission. Cela provoque en France une vive émotion.

Une bonne trentaine d'objecteurs se déclarent publiquement. André Bernard, l'un d'eux, raconte : « Chaque arrestation donnait lieu à une manifestation et, surtout, à un acte de solidarité physique exceptionnel : plusieurs personnes, sans papiers, prenaient l'identité du "coupable" et demandaient à partager sa punition. Nous les nommions les « solidaires. »

L'ensemble des désobéissances pendant la guerre d'Algérie s'élève à 10 831 insoumis, 886 déserteurs

en Algérie et 420 objecteurs de conscience, soit au total environ 12 000 personnes.

janvier 1958 : lancement d'une campagne, par Louis Lecoin et son journal *Liberté*. Entre 1952 et 1962, on dénombre 470 objecteurs dans les prisons françaises, dont environ 85 % de Témoins de Jéhovah. Suite à une décision du premier ministre, Guy Mollet, en accord avec le ministre des armées, les objecteurs seront désormais libérés au bout de 5 ans de prison (Gaston Couly était incarcéré depuis huit ans, Edmond Schaguéné depuis dix ans !).

1<sup>er</sup> juin 1962 : aucun texte de statut n'est encore voté, malgré de multiples campagnes de Louis Lecoin et son journal *Liberté*. Il décide d'entamer une grève de la faim illimitée, alors qu'il a 74 ans... Après 22 jours, le gouvernement, pressé par l'opinion publique, accepte le principe d'un statut (mais il ne sera voté qu'en décembre 1963). Toutefois, dès le 15 juillet tous les objecteurs ayant passé 3 ans en prison sont libérés.

Novembre 1962 : tous les objecteurs sont regroupés progressivement au camp de Mauzac en Dordogne.

Juin et août 1963 : nouvelles menaces de grève de la faim de Louis Lecoin pour le vote d'un statut, car rien ne se concrétise.

21-22 décembre 1963 : promulgation d'une loi portant statut des objecteurs. Ce statut est déformé par des dizaines d'amendements (à noter, en particulier, que la durée du service civil est le double de celle du service militaire ; et qu'il est interdit de

faire de la publicité à ce statut...). Tous les objecteurs sont libérés — environ 175 — le 24 décembre 1963.

Premier coup dur pour Louis Lecoin et ses amis : la plupart des Témoins de Jéhovah en prison refusent de demander le statut d'objecteur. Ils sont condamnés à deux ans de prison.

**Juin 1964** : affectation des objecteurs au camp de sapeurs-pompiers de Brignoles (Var), au sein de la Protection civile. La discipline paramilitaire, et le travail effectué (combat contre les incendies de forêt l'été, et construction de bâtiments l'hiver) conduisent les objecteurs à se mettre en grève illimitée. La réponse sera la répression et l'emprisonnement dans une caserne de CRS. Mais les objecteurs sont déterminés, et le gouvernement finit par céder et les libérer.

**Janvier 1966** : les objecteurs obtiennent le choix d'effectuer un service civil dans des associations humanitaires.

**Novembre 1967** : le gouvernement contrôle de moins en moins les objecteurs. Cette situation est insupportable pour lui, et il décide de les affecter dans les hôpitaux de Paris. Les objecteurs se rendent compte qu'ils prennent la place d'un travailleur. Un nouveau mouvement de désertion est enclenché. Le gouvernement recule à nouveau devant la détermination des objecteurs, et la liberté d'affectation pour les objecteurs est de fait acquise jusqu'en 1972.

**1971** : lancement de l'objection collective : l'OP 20. La demande du statut d'objecteur se fait par une lettre stéréotypée. Cette lutte collective des objecteurs prendra de l'ampleur de 1972 à 1979-80.

Ces luttes diverses des objecteurs se font aussi sur fond de **justice militaire**. Car ils dépendent d'elle pour tous les cas d'insoumission ou de désertion. En mars 1971, ils obtiennent gain de cause, suite à de nombreuses manifestations, arrestations, et grèves de la faim illimitées. Désormais, ils comparaissent devant une juridiction civile pour leurs délits.

**Avril 1972** : le ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale ne souhaite plus gérer les objecteurs qui lui causent des soucis permanents. Désormais, les objecteurs seront affectés à l'ONF (Office national des forêts), dépendant du ministère de l'Agriculture. Pour cette affectation nouvelle, le président Pompidou signe, en août 1972, le décret de Brégançon. Celui-ci applique aux objecteurs une discipline à caractère militaire : affectations arbitraires par le ministère, devoir d'obéissance, pas de droit de réunion, de manifestation, de grève. Un régime de permissions, et surtout de punitions, est prévu pour faire appliquer ce nouveau règlement.

La riposte des objecteurs est immédiate : une centaine d'entre eux signe une lettre collective, par

laquelle ils refusent toute affectation à l'ONF. Motifs principaux de ce refus : ils ne veulent pas servir de main-d'œuvre sous-payée, prenant la place de travailleurs civils ; et ils dénoncent l'embrigadement de cette nouvelle forme de service civil. Des renvoyeurs de papiers militaires les soutiennent.

Toutes ces luttes conduisent les objecteurs à se regrouper en divers comités locaux, puis nationaux. Avec de multiples débats sur le service civil, sa nature, sa nécessité, ainsi que sur la participation à des négociations pour un aménagement du statut. Un mouvement d'insoumission totale (GIT - Groupe insoumission totale) se développe également. Les insoumis rejettent toute idée de statut, et revendiquent leur insoumission au service militaire.

**Automne 1973** : premiers procès d'objecteur insoumis. Ceux-ci ont eu le statut, mais ne se sont pas rendus sur leur lieu d'affectation. Les condamnations sont de 2 à 4 mois de prison avec sursis. Du côté du Rhône rural apparaît le groupe « Objections en monde rural » (OMR). Sa lutte aura une importance réelle dans l'enracinement de l'objection de conscience, des renvoyeurs de papiers militaires, et plus largement de la lutte contre la militarisation, dans les monts du Lyonnais, la Loire et la Saône-et-Loire.

**Janvier 1974** : à Toulouse, des objecteurs lancent un « Appel pour une lutte collective contre le décret de Brégançon, dans une perspective d'opposition au militarisme ». Cet appel débouchera sur la naissance des Clo (Comités de lutte des objecteurs). En février 1974, premier numéro du journal *Objection*, qui devient le journal des Clo.



**Décembre 1974** : le gouvernement tente de désamorcer cette situation explosive avec des affectations au service civil dans les Bureaux d'aide sociale, au secrétariat d'État à la culture, en plus de

l'ONE. Mais 60 % des objecteurs restent insoumis. Le gouvernement va plus loin : il impose toujours la première année de service civil, mais la deuxième année devient plus souple (affectation possible dans de nombreuses associations d'éducation populaire). Les objecteurs continuent à être insoumis. Leurs procès sont l'occasion de manifestations, de tribunes contre l'armée et son embrigadement, y compris dans la société civile.

**1976** : les débats deviennent plus incisifs entre les objecteurs. Certains quittent les Clo pour fonder la Fédo (Fédération des objecteurs), qui se veut un outil syndical. La Fédo accepte le compromis du service civil, et souhaite utiliser ce temps pour faire progresser la non-violence, en particulier par la notion de Défense populaire non-violente. La Fédo sera dissoute par le gouvernement. Le Moc (Mouvement des objecteurs de conscience) apparaîtra sur les mêmes bases. Le Moc existera jusqu'à la disparition du service civil.



**1978-1981** : années de lutte pour l'objection collective, accompagnées d'une multitude de procès, manifestations, actions spectaculaires, grèves de la faim. Une liaison naturelle se fera avec la lutte des paysans du Larzac. Les renvois de papiers militaires seront nombreux, et la revendication d'objection dans la réserve émergera.

**10 mai 1981** : l'élection de François Mitterrand changera la donne. L'extension du camp militaire du Larzac est stoppée. L'amnistie des objecteurs-insoumis (limitée), la régularisation des objecteurs-insoumis de plus de 27 ans, la modification de la loi sur l'objection de conscience, la mise en sommeil

des TPEA (Tribunaux permanents des forces armées) va plonger le mouvement antimilitariste dans une période d'attentisme. La lutte des objecteurs perdurera sous d'autres formes, mais la dynamique engendrée par l'objection collective ne sera pas prolongée réellement par une lutte contre la militarisation de la société civile. Les Clo disparaissent de fait. Pourtant, Charles Hernu veillait, et bien que « socialiste », une vigilance plus grande aurait été nécessaire.

**1983** : nouvelle loi qui permet l'obtention quasi automatique du statut, et autorise la diffusion d'informations concernant l'objection de conscience. La durée du service civil reste double. L'affectation est possible dans de nombreuses associations.

**1991** : la durée du service national passe à 10 mois. Le service civil est donc de 20 mois...

**1996** : Jacques Chirac annonce la professionnalisation de l'armée. Des mesures progressives seront mises en place pour aller dans ce sens.

**1997** : la situation se crispe pour les objecteurs en service civil. L'objection coûte cher à l'État et les organismes devront prendre en charge 75 % de la solde de l'objecteur. Du coup, les objecteurs en service civil vont se raréfier. Mais leur problème sera réglé progressivement par la suspension du contingent.

**Novembre 1997** : loi portant réforme du service national. Suspension de la conscription, pour tous les jeunes nés après 1979. Naissance de la JAPD, Journée d'appel et de préparation à la défense. Celle-ci est toujours en vigueur à ce jour, pour les garçons et les filles (Journée défense et citoyenneté). Elle reste un moment important pour l'armée, car c'est là qu'elle doit convaincre de ses multiples bienfaits... Voir recruter de futur(e)s engagé(e)s.

**Décembre 1999** : les appelés traînent les pieds. Les insoumissions augmentent, mais elles sont maquillées par des exemptions « P4 » : problèmes psychologiques, ou des congés maladie (PATC).

**Mars 2000** : le collectif « Sans Nous » est créé. Il fédère les derniers sursitaires, et se fixe comme objectif de faire anticiper la fin du service national et de faire cesser les poursuites judiciaires qui pourraient être engagées contre les déserteurs et insoumis.

**2001** : suspension de la conscription. Le 27 juin, un décret est publié, relatif à la libération anticipée des appelés du service militaire. La fin de la conscription se trouve anticipée d'une année. Les appelés militaires déjà sous les drapeaux sont tous libérés au 30 novembre 2001. Les derniers objecteurs de conscience sont libérés en juillet 2002.

Donc, en 2014, le combat continue :

- Pour obtenir le droit à l'objection pour tous et toutes en France.
- Pour soutenir les objecteurs de conscience de tous les pays du monde. Car le droit à l'objection n'est pas encore reconnu partout, loin de là. Dans de nombreux pays, y compris en Europe, les réfractaires à l'armée sont encore, de nos jours, durement sanctionnés.

#### SOURCES :

- « Refuser de faire la guerre », Michel Auvray, *Alternative non-violente* n° 168, 3<sup>e</sup> trimestre 2013.
- Tract du Comité de défense Eugène Guillot, objecteur de conscience, 3 décembre 1929. Cité in Michel Auvray, *Objecteurs, insoumis, déserteurs. Histoire des réfractaires en France*, Paris, Stock, 1983, pp. 170-171.
- André Bernard, *être anarchiste oblige !*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2010, p. 65.
- Tramor Quemeneur, « Une guerre sans « non » ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962), thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, université Paris-8, 2007, p. 170.
- *Dix ans d'Objections en monde rural*. Ouvrage collectif, supplément au journal *Des Objections en monde rural*, n° 47 - 1985.
- « Quelques éléments du paysage antimilitariste lyonnais », Patrice Bouveret, revue *Révoltes*, septembre 2002
- « La petite histoire de l'objection de conscience », Moc Rennes. Disponible sur Internet : <http://www.mocbzh.org/moc/histoire.php>

## Projet

*Ce document s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une exposition sur la période courant de 1914 à 2014, sur le thème des diverses résistances à la guerre dans la région lyonnaise.*

Cette exposition a pour objectif, dans une première partie, de mettre en perspective historique différents événements qui ont amené des individus et des groupes à prendre position et à lutter pour une société de paix, contre la guerre et sa préparation, depuis le début du vingtième siècle.

### Prochaines initiatives

- Du 14 au 16 mars 2014, durant le salmon Primevère à Eurexpo, exposition et débat
- Du 4 au 18 novembre 2014, exposition à la Maison des Passages, 44 rue Saint-Georges
- Le 14 novembre 2014, colloque

*Les résistances à la guerre s'affichent*

\*\* CONTACT : Observatoire des armements, 187 montée de Choulans, 69005 Lyon  
Tél. +33(0)4 78 36 93 03 • courriel : [expo2014@obsarm.org](mailto:expo2014@obsarm.org)

## Structures organisatrices



**Observatoire des armements**  
187 montée de Choulans, 69005 Lyon  
Tél. 04 78 36 93 03 • [secretariat@obsarm.org](mailto:secretariat@obsarm.org)  
[www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)

C E D R A T S

**Centre de documentation  
et de recherche sur les alternatives  
sociales M. M. Derrion**

27 montée Saint-Sébastien, 69001 Lyon  
Tél. 04 78 29 90 67  
[cedrats.actions@laposte.net](mailto:cedrats.actions@laposte.net)

*Avec le soutien de l'UPF (Union pacifiste de France) • Site : <http://www.unionpacifiste.org/>*